Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le UNICIPA = -

ID: 085-218502342-20181108-2018_65B-DE

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le huit novembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un octobre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHE-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absent et avait donné procuration :

Mme. Mireille GLORION

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2018 65 DU 08/11/2018

OBJET: Echanges de parcelles avec l'ONF

VU l'accord du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 15 octobre 201;

VU la délibération 2018-36 du 4 juillet 2018 du Conseil municipal du désaffectant des chemins ruraux;

VU les avis du Domaine du 18 septembre 2018 ;

Rapporteur: Monsieur GABORIT Jean-Yves, adjoint au Maire.

EXPOSÉ

Depuis plusieurs années la ville est en discussion avec l'ONF en vue de procéder à des échanges de parcelles, l'objectif étant d'acquérir les surfaces nécessaires à l'extension de la gendarmerie d'une part et du cimetière d'autre part. Un accord a été trouvé.

Les apports de la ville (détails ci-dessous) sont évalués à hauteur de 86 337 euros

Parcelles	Surface
M 3	15 619 m²
N 361, N 362	5 178 m²
N 364	5 641 m²
P 652, P 656	3 564 m²
CT 2	10 472 m²
P 646, P 650, P 648	52 615 m²
P 3	440 m²
Total	93 529 m²

Saint Jean de

Envoyé en préfecture le 29/11/2018

Reçu en préfecture le 29/11/2018

Affiché le

ID: 085-218502342-20181108-2018_65B-DE

Parcelles	Surface
BD 8p	2 400 m²
BD 8p	16 232 m²
P 644	449 m²
Total	19 081 m²

Il résulte des estimations une différence de 1 663 € en faveur de la ville. Or l'opération doit être équilibrée en euros pour que l'Etat donne son accord, aussi est-il proposé de compenser cette différence par une soulte du même montant.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Les apports de l'Etat, ci-dessous, sont évalués à hauteur de 88 000 euros.

- APPROUVE l'échange de parcelles tel que décrit ci-dessus avec une soulte de 1663 euros à la charge de la ville;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 9 novembre 2018

Le Maire,

André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN SOUS-PRÉFECTURE,

1.6

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.

